



Sous le haut patronage de Madame Anne CARON-DEGLISE
Avocate générale à la Cour de Cassation

13^{ème} colloque Affect

LES FACETTES DE L'ÉTHIQUE DU MJPM

QUESTIONNEMENT ENTRE PRESENT ET AVENIR



02 octobre 2021

PALAIS DES CONGRES ARCACHON



14 Bld du Gal Leclerc, 33 120 ARCACHON
05 56 66 92 87 – 06 11 08 14 40
colloque@affect-formation.com

Association à but non lucratif et d'utilité sociale
Limité à 250 places en présentiel
Respect des règles sanitaires en vigueur





Palais des congrès d'Arcachon

LES FACETTES DE L'ÉTHIQUE DU MJPM

L'Affect, association créée en 1998, se trouve aux origines des réflexions sur la nécessaire formation des mandataires judiciaires et de la professionnalisation du métier. La création de l'association découle d'une réflexion sur le manque de formation des tuteurs et curateurs.

En 1998, un groupe de travail s'est réuni à Arcachon autour de cette problématique. Depuis 2009, le colloque annuel Affect rassemble les experts du domaine, qu'ils soient juristes, mandataires, psychologues, médecins, politiques, magistrats, philosophes... Les conférenciers sont aussi bien chercheurs et universitaires d'une part, que praticiens des mesures de protection des majeurs d'autre part. Entre analyse théorique et approche pratique, le Colloque offre une large réflexion sur le métier de MJPM. Ces aller-retours entre pratiques professionnelles et normes juridiques, sociales et éthiques se trouvent au cœur même de l'activité de protection.

Ce grand colloque, singulier et pluriel, un et divers, tout à la fois, questionne la nature et la pratique du mandat de protection. Cet événement majeur forme le moment incontournable de l'année, permettant de mieux appréhender la spécificité et l'actualité des régimes de protection.

02 octobre 2021

PALAIS DES CONGRÈS ARCACHON

Association à but non lucratif et d'utilité sociale
Limité à 250 places en présentiel
Respect des règles sanitaires en vigueur

 **Affect**

14 Bld du Gal Leclerc, 33 120 ARCACHON
05 56 66 92 87 – 06 11 08 14 40
colloque@affect-formation.com

02
OCTOBRE
2021

PROGRAMME

I. PRESENTATION DES TRAVAUX SUR LES QUESTIONNEMENTS ETHIQUES DU MJPM

Présentation des travaux sur la charte d'orientation - état des lieux - déontologie

II. L'ETHIQUE DU MJPM A L'EGARD DE LA PERSONNE PROTEGEE

Éthique du MJPM et vie de couple de la personne protégée
Éthique du MJPM, gestion et transmission patrimoniale de la personne protégée
Éthique du MJPM, cadre de vie et relations personnelles de la personne protégée

III. L'ETHIQUE DU MJPM A L'EGARD DE LA FAMILLE DE LA PERSONNE PROTEGEE

Éthique du MJPM et vie familiale de la personne protégée : autorité parentale et majeur protégé en couple
Éthique du MJPM et mesure partagée : co-mesures, mesures divisées, subrogées tutelles ou curatelles

IV. L'ETHIQUE DU MJPM A L'EGARD DES AUTRES INTERVENANTS PROFESSIONNELS

Éthique et accompagnement social
Éthique du MJPM et soins délivrés à la personne protégée (refus de soins, recours au juge en cas de désaccords)
Éthique du MJPM et capacité pénale de la personne protégée, auteure ou victime d'infractions

OBJECTIFS

Identifier le rôle et le statut du MJPM dans l'ensemble de la pratique professionnelle

Faire face aux dilemmes moraux de l'exercice de MJPM ;

Interroger la pratique éthique du MJPM ;

Développer sa capacité à questionner le cadre d'exercice des mandataires.

PUBLIC VISE

professionnels en lien avec les mesures de protection

02 octobre 2021

PALAIS DES CONGRES ARCACHON

Association à but non lucratif et d'utilité sociale
Limité à 250 places en présentiel
Respect des règles sanitaires en vigueur

 **Affect**

14 Bld du Gal Leclerc, 33 120 ARCACHON
05 56 66 92 87 - 06 11 08 14 40
colloque@affect-formation.com

Sujet complexe et intrinsèquement multidimensionnel, l'éthique du MJPM revêt des réalités à la fois philosophiques, juridiques ou encore psychologiques.

Pour traiter ce thème, se situant à l'intersection de disciplines variées, les conférenciers d'Affect devaient refléter autant l'hétérogénéité du thème, que sa structure commune. Magistrats, juristes, philosophes, psychiatres, directeurs et praticiens des mesures de protection viendront aborder le sujet sous différents angles. Ces perspectives plurielles n'en constituent pas pour autant un ensemble bigarré ou hétéroclite.

Au contraire, le but du Colloque sera de créer les possibilités d'un dialogue fécond entre théoriciens et praticiens, où germera une représentation de la pratique éthique du MJPM, embryon de la définition d'un code de déontologie de la profession.

INTERVENANTS



Georges DECOCQ

Président Affect



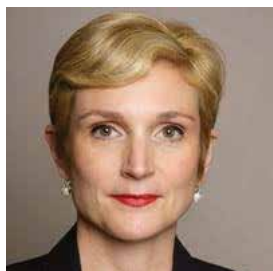
Éric FIAT

Professeur de philosophie à l'université de PARIS EST Marne la Vallée



Anne CARON-DÉGLISE

Magistrate, Avocate générale près de la Cour de Cassation



Nathalie PETERKA

Professeure à la faculté de droit de l'Université PARIS-EST CRETEIL (UPEC, Paris 12) - directrice des Master 2 "Protection de la personne vulnérable" et "Droit privé des personnes et des patrimoines" –Directrice du DIU UPEC-PARIS Diderot "Expertise médicale dans le cadre de la protection des majeurs"

02 octobre 2021

PALAIS DES CONGRES ARCACHON

Association à but non lucratif et d'utilité sociale
Limité à 250 places en présentiel
Respect des règles sanitaires en vigueur

 **Affect**

14 Bld du Gal Leclerc, 33 120 ARCACHON
05 56 66 92 87 – 06 11 08 14 40
colloque@affect-formation.com



Jean-Marie PLAZY

Professeur à la faculté de droit de l'université de Bordeaux -
Responsable du Diplôme universitaire "MJPM", r
esponsable du Master 2 "Droit et gestion du patrimoine"



Cécile LACRONIQUE

MJPM indépendante, Co-présidente de l'Association
des mandataires Ile de France



Sylvie MOISDON CHATAIGNER

Maitre de conférences des universités, HDR - Présidente
de l'Association pour la diffusion et la connaissance du
droit dans le secteur social, médico-social et éducatif



Séverine ROY

MJPM indépendante, Présidente de la FNMJI



Annick BATTEUR

Professeure émérite, doyen honoraire
de la Faculté de droit de Caen



Anne GOZARD

MJPM indépendante, Présidente de la Chambre Nationale des MJPM



Gilles RAOUL CORMEIL

Professeur à l'Université de Bretagne Occidentale responsable du Master Protection des personnes vulnérables



Guillaume SOUTRA

MJPM indépendant



Saskia LYSSANDRE

MJPM indépendante, co-présidente de l'association des mandataires Ile de France



Ange FINISTROSA

Président de la FNAT



Paloma MARTIN LAC

MJPM indépendante



Laurence GATTI

Maitre de conférences en droit privé et sciences criminelles, - Équipe de recherche en droit privé (EA 1230) université de POITIERS



Alexandre LEDEME

Directeur d'une association tutélaire



Véronique LEFEBVRE DES NOETTES

Psychiatre, gériatre à l'hôpital Émile Roux à Limeil-Brévannes (94), enseignant à l'Université PARIS-EST CRETEIL (UPEC, Paris 12), membre du conseil scientifique de l'Espace national d'éthique sur les maladies



Aude GAUTHIER

MJPM, membre du bureau national de l'ANDP

INTERVENANTS



Claudia GHICA-LEMARCHAND

Professeur de droit à l'université de PARIS EST Créteil



Aline OMEZ

MJPM Déléguée responsable pole juridique UDAF



Raymon LE GUIDE

Professeur émérite de droit à l'université



Salle des ambassadeurs



Auditorium

02 octobre 2021

PALAIS DES CONGRES ARCACHON

Association à but non lucratif et d'utilité sociale
Limité à 250 places en présentiel
Respect des règles sanitaires en vigueur

 **Affect**

14 Bld du Gal Leclerc, 33 120 ARCACHON
05 56 66 92 87 – 06 11 08 14 40
colloque@affect-formation.com



Organisé par l'Association Française de Formation et d'Etude des Curatelles et des Tutelles

NOUS VOUS CONVIONS

02 octobre 2021

PALAIS DES CONGRES, ARCACHON



**Palais Des Congrès,
Promenade Veyrier Montagnères,
33120 Arcachon**

Limité à 250 places en présentiel

ÉLIGIBLE A LA FORMATION CONTINUE POUR LA
PRISE EN CHARGE ÉVENTUELLE DU COLLOQUE PAR VOTRE OPCO

Nicole &
Colette



OGF

mutuelle
Intégrance
L'esprit de solidarité

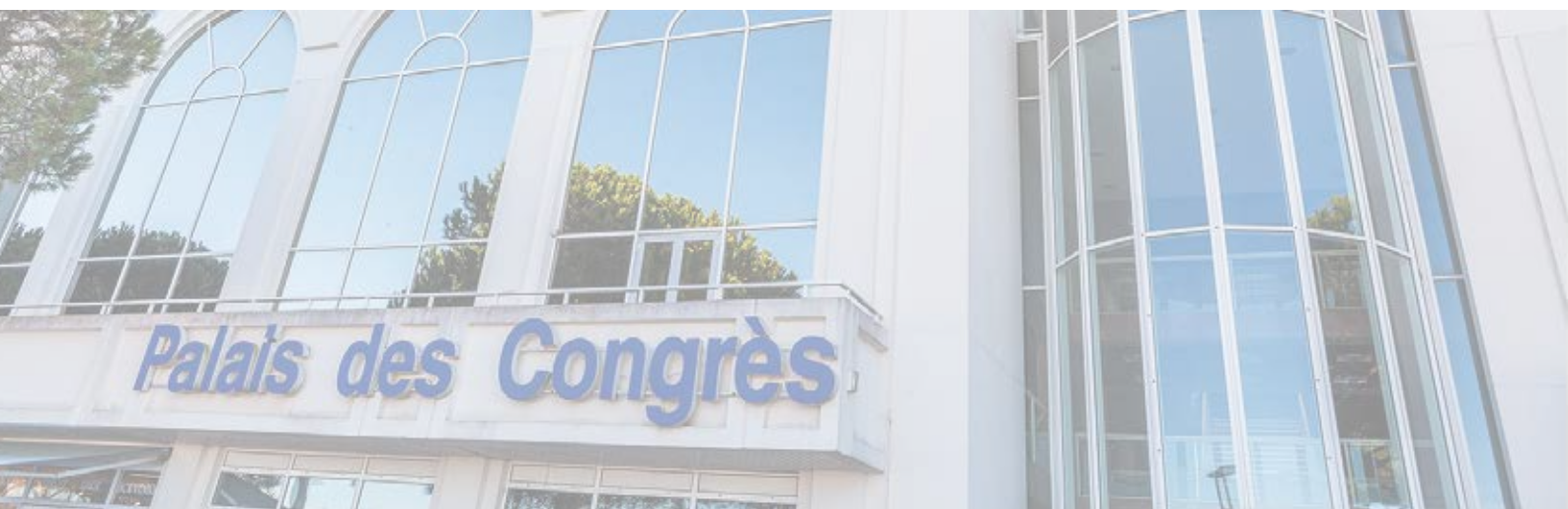
fnmji



UPEC



SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE



Participation à l'intégralité du 13^{ème} colloque via ZOOM

Rendez vous sur www.colloque.affect-formation.com
afin de profiter de notre nouvelle offre visioconférence

